**1ère – GÉOGRAPHIE (3),L’urbanisation et le réseau urbain en France**

Pendant les Trente Glorieuses, **l’urbanisation de la France** s’est accélérée avec la poursuite de l’exode rural, le baby-boom et l’immigration des populations issues des ex-colonies (solde naturel et solde migratoire positifs).

Les villes ne sont pas des lieux isolés. Elles rayonnent sur les espaces ruraux situés à leur périphérie et surtout entretiennent des relations entre elles. En France, près de 354 aires urbaines sont reliées les unes aux autres par des flux matériels et immatériels. Elles fonctionnent en système et structurent ce que l’on appelle **le réseau urbain français**.

**\* \* \***

La croissance démographique qu’a connu la France au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale se traduit par la densification des espaces situés à la périphérie des villes (**les banlieues**) et contribue à l’extension des agglomérations. C’est le temps des **grands ensembles** d’habitation (la cité des 4000 à la Courneuve près de Paris, la Castellane dans les Quartiers-Nord de Marseille). A partir des années 1970, l’urbanisation poursuit son extension spatiale sous une forme desserrée. Cet étalement urbain prend la forme du **pavillon**, modèle résidentiel qui séduit les classes moyennes. Il doit beaucoup aux politiques de soutien à l’accession à la propriété, à la démocratisation de l’automobile et à l’essor des infrastructures de communication. **La périurbanisation** devient la forme contemporaine du processus d’urbanisation. Ce phénomène entraîne la création d’immenses **aires urbaines polycentriques** (Lille – Roubaix-Tourcoing : environ 1,1 million d’habitants ; Marseille-Aix-en-Provence : environ 1,8 million d’habitants). L’**étalement urbain** provoque des déplacements quotidiens de plus en plus longs (**migrations pendulaires**), une artificialisation des sols et une augmentation des pollutions atmosphériques. La densification des villes et la réorganisation de transports devraient permettre de rendre les villes plus durables. Depuis quelques années, les quartiers centraux sont valorisés et redeviennent attractifs.

**\***

En France métropolitaine, **les villes sont distribuées de façon plutôt équilibrée sur l’ensemble du territoire.** Le semi des villes semble assez régulier. Les territoires ultramarins présentent un profil différent. En effet, dans les îles des Caraïbes et de l’océan Indien mais surtout en Guyane, les villes sont concentrées sur les littoraux.

Les villes petites et moyennes (entre 5000 et 200 000 habitants) regroupent plus de la moitié des Français. On peut considérer que les villes peuplées par plus de 500 000 habitants sont des grandes villes. Elles sont nombreuses en France (Grenoble, Rennes, Toulon) et structurent leur environnement régional. Les villes les plus dynamiques se situent à l’ouest et au sud de la France. Quelques villes dépassent le seuil du million d’habitants. Il s’agit généralement de villes anciennes situées sur le littoral ou sur les rives d’un grand fleuve comme Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux.

**Paris**, peuplée d’environ 12 millions d’habitants, est la première aire urbaine française. On remarque que **le réseau urbain français est hiérarchisé.** Paris est six fois plus peuplée que Lyon, la deuxième aire urbaine française. On parle de **macrocéphalie** pour désigner la domination écrasante d’une seule ville à la tête du réseau urbain. Paris apparaît comme une « ville globale ». Ce terme, forgé par la sociologue néerlando-américaine Saskia Sassen, désigne les principales métropoles mondiales. Lille, Lyon, Strasbourg sont intégrées au réseau des grandes métropoles européennes. Elles font partie de la mégalopole européenne. Le réseau urbain français est, en partie, ouvert sur l’Europe et sur le monde. Les principales aires urbaines françaises structurent leur environnement régional mais sont aussi intégrées à la mondialisation.

La **métropolisation** (concentration des activités stratégiques à haute valeur ajoutée dans les grandes villes) favorise des **stratégies résidentielles** qui renforcent **les inégalités socio-spatiales**. L’appropriation par des ménages aisés de quartiers initialement occupés par des habitants moins favorisés, **la gentrification**, relègue les classes populaires à la périphérie des métropoles (quartier du Marais à Paris, quartier Saint-Michel à Bordeaux). A partir des années 1970, les pouvoirs publics ont tenté de réduire l’exclusion et les inégalités socio-spatiales. Les espaces nécessitants des investissements conséquents sont définis comme des « zones urbaines sensibles » (ZUS). La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), votée en 2001, oblige les communes de plus de 3500 habitants à développer leur parc de logements sociaux. Depuis 2014, le Commissariat à l’égalité des territoires veille au développement harmonieux du réseau urbain et à la cohésion des espaces urbains français.

© **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019)